



LA GOUTELLE

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 JUILLET 2017

Etaient présents :

- ◆ Frédéric SABY, Maire
- ◆ Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- ◆ Odile CHOMETTE, 2ème adjointe
- ◆ André FOURNIER, 3ème adjoint
- ◆ Fernand DE CASTRO, 4ème adjoint
- ◆ Mickaël BESSERVE
- ◆ Frédéric DUGOUT
- ◆ Christelle MONNET
- ◆ Josiane MOUTARDE
- ◆ Franck PERE
- ◆ Mathieu THOMAS
- ◆ Roland VIALIS

Etaient excusés:

- ◆ Dominique FOURNIER, pouvoir à Franck PERE
- ◆ Jean-François MARCHEIX, pouvoir à Frédéric DUGOUT
- ◆ Damian WALSH, pouvoir à Mathieu THOMAS, arrive à 19h15.

Etaient invités :

- ◆ Laurie Chefdeville, secrétaire de mairie
- ◆ Mr Hombert du cabinet d'urbanisme BEMO et URBA

Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30/06/2017
3. PLU : Présentation par le bureau d'étude d'une synthèse des ateliers réalisés
4. ONF : Vote de la destination des coupes de bois de Vanauze et Ballot
5. Adhésion convention retraites
6. Achat de terrain Indivis Imbaud
7. Vente de terrain Route de Cisternes
8. Taillage de haies
9. Questions diverses.

La séance débute à 18h05.

- Nomination d'une secrétaire de séance : Josiane MOUTARDE

1. Validation de l'ordre du jour ..

Le Maire propose l'ordre du jour et demande le rajout et la modification du point n° 8.

Vote : 15 voix pour

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30/06/2017

La validation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017 est soumise au vote :

Vote : 15 voix pour

3. PLU : Présentation par le bureau d'étude d'une synthèse des ateliers réalisés

Mr Hombert du cabinet d'étude Bemo et Urba, a présenté à l'assemblée, une synthèse du diagnostic de l'urbanisme communal élaboré lors des 5 ateliers animés par le cabinet en collaboration avec les membres de la commission Urbanisme et des différents organismes concernés. Ces ateliers étaient :

- Habitat et cadre de vie (19/12/2016)
- Déplacement et circulation (30/01/2017)
- Développement économique (27/02/2017)
- Environnement et paysages (27/03/2017)
- Agriculture (24/04/2017)

Cette synthèse est un travail préparatoire qui permettra d'établir le programme à venir en vue de l'élaboration du PADD (plan d'aménagement et de développement durable) le mieux adapté possible à notre commune en tenant compte des enjeux à respecter.

Un échange a ensuite eu lieu entre les conseillers et M. Hombert.

Le Maire rappelle que la mission du cabinet Bemo et Urba est de nous permettre de préparer au plus juste notre futur document d'urbanisme. Quoi qu'il en soit, il faudra respecter et appliquer les obligations du SCOT de Combrailles et le code de l'urbanisme sous peine de devoir tout recommencer si l'Etat ne valide pas nos travaux.

L'intervention de Mr Hombert étant terminée, il prend congé à 19h56, avec les remerciements du conseil.

4. ONF : Vote de la destination des coupes de bois de Vanauze et Ballot

Des coupes de bois (feuillu) sont prévues cette année dans les sections de Vanauze et Ballot dans le cadre du programme des travaux piloté par l'Office National des Forêts.

Chaque section disposera d'environ 150 m³ pour Vanauze et 350 m³ pour Ballot, à répartir entre les ayants droits qui en feront la demande.

Le prix de ces ventes se fera à prix coutant (montant du prix d'abattage et des frais administratifs) soit la somme de 21 € le m³ coupé en longueurs de 2 m.

Chacun devra reverser à la commune la part lui incombant puisque celle-ci doit faire l'avance des frais d'abattage, de gestion de coupe...

Le maire demande l'autorisation de mettre tout en œuvre afin de procéder à la vente au prix de 21 € le stère.

Vote : 15 voix pour.

5. Adhésion convention retraites

Le maire propose le renouvellement de la convention nous reliant au service de Retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Puy de Dôme dans les mêmes conditions que la précédente, à savoir 50 € par an pour une tranche de 5 personnes maximum (deux agents sont concernés).

Cette convention est signée pour une durée de 2 ans.

Vote : 15 voix pour

6. Achat de terrain Indivis Imbaud

Comme évoqué précédemment à plusieurs reprises, nous devons régulariser la situation d'un chemin aménagé au cours du précédent mandat et qui empiète sur une partie de terrain appartenant à l'indivision Imbaud.

Après avoir fait procéder au bornage, il ressort que nous devons acquérir une surface de 158 m². Ce terrain étant constructible, le prix de vente est fixé à 18 € le m².

Bien évidemment les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la commune. Le Maire demande l'autorisation de pouvoir procéder à l'achat de ce terrain.

Vote : 15 voix pour

7. Vente de terrain Route de Cisternes

Le terrain cadastré précédemment AP 132 a été divisé en 3 parcelles, dont 2 destinées à la vente :

- ↳ AP 286 pour une surface de 1119 m²
- ↳ AP 285 pour une surface de 1151 m²
- ↳ AP 287 restant propriété de la commune en vue de l'aménagement d'un parking à une date ultérieure.

Nous avons eu deux propositions d'achat pour la parcelle n° AP 286 :

- ↪ Une pour une construction d'une résidence principale
- ↪ Une pour une construction destinée à la location

La recette de cette transaction sera de 20142 € (1119 m² x 18 €). Les frais de bornage sont à la charge de la commune, cependant les frais de notaire incombent à l'acquéreur.

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été acté que les futurs acquéreurs devaient s'engager à construire leur résidence principale.

De ce fait, le maire propose de retenir la première proposition, et demande l'autorisation de lancer les démarches nécessaires à la vente auprès de l'office notarial.

Vote : 15 voix pour

8. Taillage de haies

André Fournier, après étude par la Commission Voirie et à titre expérimental, propose de faire procéder à 80 h de taillage de chemins par une entreprise privée. Un devis a été établi pour la somme de 4320 € TTC.

L'objectif de cet essai étant de faire des économies financières, de préserver l'état de notre matériel qui commence à prendre de l'âge, et d'avoir un peu plus de disponibilité de nos agents.

Bien entendu, le bilan de cet essai sera réalisé à son terme. Cependant, le reste du taillage est assuré par les agents municipaux.

Le Maire demande l'autorisation de valider cette proposition.

Vote : 15 voix pour.

9. Questions diverses

- Suite à une réclamation de riverains, il ressort au village de Ballot, que 2 chemins ne sont pas taillés : ce sont des chemins ruraux cadastrés. Le taillage sera planifié dès que possible.
- Le maire donne information au conseil :
 - la DETR qui avait été demandé pour les travaux de logements dans l'ancien presbytère a été accordée à hauteur de 25 % du montant des travaux.
 - Bertrand Pinet (association DEREHA) a été recontacté afin de relancer le projet.

- Il va solliciter notre députée, Mme Pirès Beaune, pour obtenir une aide émanant de la réserve parlementaire, sous réserve que celle-ci soit maintenue.
 - Plusieurs contrats sont en cours de renégociation :
 - ✓ Contrat location/maintenance des photocopieurs
 - ✓ Contrat avec les fournisseurs de gaz
 - ✓ Contrat d'assurance : de prestations similaires nous sont proposées par une autre compagnie, il reste à étudier le montant des franchises.
- Marie-Jeanne Labonne fait le point sur les finances locales :
- Le montant des recettes et des dépenses prévues d'ici la fin de l'année laisse prévoir un excédent tout en réservant la moitié du montant de l'emprunt réalisé pour la 2^{ème} tranche des travaux de voirie prévue pour 2018. Grace à cette situation, nous pouvons faire l'acquisition d'un lave- vaisselle en remplacement de celui de la cantine scolaire vétuste et peu efficace. Ce dernier sera installé dans la salle polyvalente si cela s'avère techniquement possible.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance, il est 21h05.

La secrétaire

Le maire